



Publié le : 28/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 mai 2026 à 17 heures 00

Question n°7

**Candidature pour siéger au Conseil d'Administration de l'UDCCAS, et
représentations au sein du Conseil d'Administration du COS de la Ville de
Besançon**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT /
Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Clément DARCO /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur José GOMES / Monsieur
Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Bertrand MÉNIER /
Madame Laurence MULOT / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS /
Madame Sylvie WANLIN

Était absent :

Monsieur Gérard MARION

REÇU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260520-D00201310-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Le CCAS de Besançon est membre des réseaux existants et fédérant les CCAS et CIAS : l'UNCCAS au niveau national et l'UDCCAS au niveau départemental. Le CCAS et l'UDCCAS entretiennent des liens importants, la Présidence de l'association étant assurée depuis plusieurs années par le CCAS de Besançon.

Il est proposé de déposer la candidature du Vice-président ou de la Vice-présidente du CCAS de Besançon en tant que membre du Conseil d'Administration de l'UDCCAS.

Par ailleurs, les statuts de certaines associations de type Loi 1901 prévoient la présence, au sein de leur Conseil d'Administration, de représentants du Conseil d'Administration du CCAS. Ainsi, le renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS de Besançon nécessite de désigner de nouveaux représentants du CCAS au sein du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Besançon.

1. Candidature pour siéger au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS)

L'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale est une association Loi 1901 qui, en fédérant les CCAS du département, vise à promouvoir une action sociale de proximité de qualité en accompagnant les élus (Maires, Vice-présidents de CCAS) en charge de cette délégation.

À travers des journées de réflexion, des groupes de travail, des temps de formation, l'UDCCAS permet aux élus d'échanger sur leurs pratiques et de développer des projets communs. Elle assure une fonction de veille documentaire et répond aux besoins et aux demandes spécifiques de ses adhérents.

L'association représente également les CCAS dans les moments forts de la vie institutionnelle dédiée aux questions sociales.

L'UDCCAS a connu une réelle évolution ces dernières années. Forte de 25 CCAS adhérents au 31 décembre 2019, l'association fédère aujourd'hui 42 CCAS et CIAS, dont 15 à l'échelle du Grand Besançon, de tailles et de périmètres différents.

L'UDCCAS insuffle depuis 2009 une réelle dynamique de réseau entre les adhérents en proposant diverses modalités d'accompagnement, de réflexion et de travail en commun : veille sociale et réglementaire grâce à la lettre d'information hebdomadaire diffusée à tous les adhérents, organisation de journées de réflexions sur les thématiques sociales plébiscitées par les adhérents (santé mentale, intelligence artificielle, non-recours...), mise en place de groupes de travail pour développer des actions de terrain pour les publics et adaptables dans tous les CCAS et CIAS, accompagnement dans la rédaction des appels à projets, mise en place de formations.

La reconnaissance de l'UDCCAS du Doubs par les partenaires de la sphère médico-sociale permet à l'association d'être intégrée dans plusieurs instances départementales (Commission des financeurs, Conseil Départemental de l'Inclusion Financière, Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées [PDALHPD]...) pour partager l'actualité et les préoccupations des adhérents, faire entendre leur voix et participer également aux prises de décisions applicables dans le département. Cette reconnaissance et le soutien financier de certains partenaires, comme la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et Malakoff Humanis, ont permis à l'association de reconduire jusqu'en 2025 « Les cafés connectés », une action de formation au numérique des séniors, et de lancer la même année deux actions de lutte contre l'isolement des publics âgés : une randonnée culturelle et un atelier d'écriture.

En 2026, le CCAS de Besançon confirme son engagement dans le réseau de l'UDCCAS du Doubs en étant l'un des premiers CCAS à tester auprès de son public sénior, l'isolomètre, un outil de repérage de l'isolement des publics initié par l'association et ses adhérents. L'objectif est de renforcer l'accompagnement social individualisé en identifiant les domaines d'isolement de chaque usager pour proposer des réponses adaptées en interne ou une réorientation rapide vers les partenaires compétents.

Le CCAS et l'UDCCAS entretiennent un partenariat fort, notamment par la Présidence de l'association, assurée depuis la création de l'association, par les Vice-Présidents successifs du CCAS de Besançon. Ce partenariat est formalisé par une convention de prestations de services, avec contrepartie financière, ainsi qu'une convention de mise à disposition de personnel.

Les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) prévoient à l'article 11 que « *les membres élus du Conseil d'Administration sont désignés au plus tard dans les six/huit mois après les élections municipales. Les administrateurs sont élus pour la durée du mandat municipal ; le mandat est maintenu jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil d'administration de l'union* ».

Les membres de l'actuel Conseil d'Administration de l'UDCCAS ont souhaité procéder au renouvellement de ce dernier le jeudi 25 juin 2026 lors de l'assemblée générale.

Il est proposé de renouveler la présence du CCAS de Besançon au Conseil d'Administration de l'UDCCAS. A cet effet, il est proposé de désigner en tant que candidat au Conseil d'Administration de l'UDCCAS, le Vice-président du CCAS.

2. Représentations au sein du Conseil d'Administration du COS de la Ville de Besançon

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Besançon est une structure associative régie par la loi de 1901, dont le rôle est d'assurer la gestion des prestations sociales, culturelles et de loisirs des agents de la Ville de Besançon, de la Communauté urbaine du Grand Besançon et du CCAS.

Les statuts du COS prévoient la présence, au sein de leur Conseil d'Administration, de représentants du Conseil d'Administration du CCAS. A ce titre, il est proposé de désigner le Vice-président du CCAS en tant que membre titulaire, et la Vice-présidente déléguée en tant que membre suppléant.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la présence du CCAS de Besançon au Conseil d'Administration de l'UDCCAS,
- ✓ Proposent la candidature du Vice-président du CCAS de Besançon en tant que membre du Conseil d'Administration de l'UDCCAS.
- ✓ Désignent le Vice-président du CCAS, en tant que membre titulaire, et la Vice-présidente déléguée du CCAS, en tant que membre suppléant, au sein du Conseil d'Administration d'associations du COS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Ludovic FAGAUT

